

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DU  
SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE  
L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Nbre de membres en exercice : 16  
Nbre de membres présents : 11  
Nbre de suffrages exprimés : 14

Votes : Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

**L'an deux mille vingt et un, le 19 octobre à 14h30**

Les membres du Comité Syndical du SMIDDEST, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise de Roffignac, Présidente, le **mardi 19 octobre 2021 à 14h30**, en la salle de réunion de l'AGORA, à St Aubin de Blaye.

Date de convocation : 04 octobre 2021

Etaient présents : Mme Pascale GOT, Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mr Jean PROU, Mr Jacky BOTTON, Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, Mme Virginie JOUVE, Mr Olivier ESCOTS, Mr Stéphane COTIER, Mr Cyril PENAUD, Mr Jean-Pierre GERVREAU

Etait présent en visioconférence : Mr Stéphane LEBOT

Absents représentés : Mme Marie-Pierre QUENTIN, pouvoir à Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mme Célia MONSEIGNE, pouvoir à Mme Pascale GOT, Mr Henri SABAROT, pouvoir à Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, Mr Philippe LABRIEUX, pouvoir à Mme Pascale GOT

Etaient également présents : Mme Elodie LIBAUD, du département de la Charente-Maritime, Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST et Mme Esther ALLONNEAU, assistante d'administration du SMIDDEST.

Secrétaire de séance : Mr Cyril PENAUD

**Délibération N° 2021-04-21 - Intention de répondre à l'appel à projet « Plan Paysage » de la DREAL**

*Vu le dossier de candidature d'inscription du Phare de Cordouan au patrimoine mondial et la fiche action 2.4.1 du plan de gestion « Mise en place d'un plan paysage à l'échelle de la zone tampon » ;*

*Vu l'appel à projets national 2022 « Plans de paysage » ;*

Il est décidé à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1. de répondre à l'appel à projet « Plan Paysage » 2022 de la DREAL ;

Article 2. en cas de réponse favorable de la part de l'Etat, d'autoriser Madame la Présidente, à solliciter une subvention forfaitaire d'un montant de 40 000 € maximum auprès du Ministère de la Transition Ecologique et solidaire afin de réaliser le projet.

Article 3. en cas de réponse favorable à la candidature du SMIDDEST, d'autoriser Madame la Présidente à signer des accords de partenariat ad'hoc et lancer les consultations nécessaires pour la réalisation du projet.

Article 4. d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférent.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à St Aubin de Blaye, le 19 octobre 2021.

**La Présidente**



**Françoise de Roffignac**

Mme la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 09/11/2021

Reçu en préfecture le 09/11/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-253306310-20211019-2021\_04\_21-DE